

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

24 Janvier. — Le Danemark signe le traité par lequel il cède à l'Amérique ses possessions aux Antilles.

25 Janvier. — Arrivée à Berlin du prince de Galles, se rendant en Allemagne pour y fêter l'anniversaire de Guillaume II.

— L'insurrection Afrikander semble prendre de sérieuses proportions dans la colonie du Cap.

26 Janvier. — Madame Loubet présidente de l'inauguration de la crèche municipale des quartiers St-Lambert et Neker, à Paris.

— Un télégramme de Saint-Louis annonce la mort de M. Ballay, gouverneur général de l'Afrique occidentale française.

27 Janvier. — Il se fonde à Paris une « Ligue contre la mortalité infantile. »

— La fête anniversaire de Guillaume II est célébrée en grande pompe à Berlin.

28 Janvier. — A la Chambre des communes, M. Balfour répondant à une question, déclare qu'aucune ouverture de paix n'a été reçue du côté des Boërs. Il déclare toutefois que le gouvernement Anglais a été saisi samedi d'une communication de cet ordre émanant du gouvernement Hollandais. Cette déclaration provoque une vive sensation.

29 Janvier. — M. Waldeck-Rousseau,

président du Conseil, procède à l'installation de la commission extraparlamentaire nommée pour étudier les questions se rattachant à la dépopulation.

— M. Kuyper, président du Conseil des Pays-Bas, fait à la Haye une déclaration confirmant l'exactitude de la nouvelle annoncée aux Communes par M. Balfour, touchant l'intervention de la Hollande.

30 Janvier. — Mort de M. Denormandie, sénateur inamovible.

— M. Chamberlain donne satisfaction aux Maltais en retirant l'ordonnance sur l'usage de la langue anglaise.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Aujourd'hui dimanche à quatre heures, en la salle de la Chaumière, assemblée générale annuelle de la Société de Secours mutuels pour le compte-rendu des opérations de l'exercice 1904.

Lundi prochain 3 février, à huit heures du soir, en la salle Deniset, réunion publique pour la formation de la section Dammartinoise des Vétérans des armées de terre et de mer.

Cette séance aura lieu sous la présidence de M. l'abbé Grandtrait, délé-

gué de la société, assisté de M. André Leroux, membre honoraire.

La Société de Trompettes a tenu lundi dernier son assemblée générale de janvier, pour le compte-rendu de ses opérations.

Il résulte de ce compte-rendu que la société compte actuellement 32 membres exécutants et 80 membres honoraires.

La situation financière n'est pas moins prospère et est des plus encourageantes pour l'avenir de la jeune société.

Avant de se retirer, les musiciens ont joué trois morceaux d'une parfaite exécution.

Rencontré rue de l'Hôtel-Dieu, sans domicile et sans moyen d'existence, le nommé Georges Mercklein, âgé de 26 ans, tailleur de limes, originaire de Nancy, a été arrêté par la gendarmerie. Il n'avait pas travaillé depuis le 31 décembre dernier.

Cet individu venait de Paris, où il couchait dans les asiles de nuit, et se rendait à Lille où il prétend avoir de la famille.

Le procès-verbal dressé contre lui pour vagabondage retardera bien un peu ce voyage.

JUILLY

Aujourd'hui Dimanche, à 2 heures, au Collège de Juilly, intéressante séance de l'Académie de Malebranché.

M. Augé de Lassus fera une conférence accompagnée de projections lumineuses ayant pour sujet « un voyage à Palmyre et une course au désert. »

Moussy-le-Neuf

La commune de Moussy-le-Neuf

poursuit avec activité le forage du puits destiné à l'alimentation du village ; tout fait espérer que le résultat final répondra aux désirs de la municipalité et aux vœux des habitants, qui entrevoient déjà l'espoir de pouvoir se désaltérer tout à leur aise l'été prochain en compensation de la privation qu'ils ont endurée l'année dernière.

LONGPERRIER

Aujourd'hui dimanche, à quatre heures, en la salle de la mairie, réunion publique pour la formation de la section Dammartinoise des vétérans des armées de terre et de mer.

Cette séance aura lieu sous la présidence de M. l'abbé Grandtrait, délégué de la société, assisté de M. André Leroux, membre honoraire.

Cuisy

Dans la nuit du 21 au 22 janvier, des malfaiteurs jusqu'à ce jour inconnus, ont retiré la porte en fer qui recouvrait une fontaine située à 50 mètres de la ferme de Chambrefontaine, exploitée par M. Anatole Parent, laquelle fontaine lui appartenait et fournit l'eau pour les besoins de sa culture. Ces individus, après avoir enlevé la terre et les cailloux qui recouvraient cette porte, ont coupé le plomb de la cuvette à l'endroit du tuyau qui conduisait l'eau à la ferme ; mais comme cette cuvette ne pèse pas moins de 200 kilogs, ils n'ont pas été assez forts pour la sortir de l'endroit où elle était placée.

M. Parent estime que le préjudice qui lui est causé par cette tentative de vol ne peut être évalué à moins de 200 fr. car pour obvier à cet inconvénient, il sera obligé de faire remplacer cette cuvette en plomb par une

en maçonnerie, et pendant la durée de ces travaux M. Parent sera obligé d'envoyer chercher de l'eau au village voisin distant d'eau moins 4 kilomètres.

Malgré les recherches auxquelles s'est livrée la gendarmerie de Saint-Soupplets, on n'a pu retrouver la trace des auteurs de cette mauvaise action.

MONTHYON

La Société de Secours Mutuels de Monthyon compte parmi les plus anciennes et aussi parmi les plus prospères du département. L'un de ses fondateurs et son président sans interruption depuis 32 ans, M. Dantant, vient de prendre sa retraite. Son successeur, l'honorable maire de Monthyon, et, avec lui, les membres de la société ont estimé que de si longs services méritaient une éclatante récompense : ils ont prié, à cet effet, leur député de demander pour M. Dantant la médaille d'argent de la mutualité. M. Menier, qui est toujours prêt à prendre ou à seconder toutes les initiatives généreuses, s'est fait l'avocat des mutualistes monthyonais auprès de M. le ministre de l'Intérieur et son intervention a été couronnée de succès.

Dimanche, a eu lieu, devant les membres de la société réunis à l'occasion de la fête annuelle, la remise à M. Dantant de la haute distinction honorifique que vient de lui accorder le Gouvernement de la République. M. le Sous-Préfet de Meaux avait tenu à présider lui-même cette solennité. M. Weill et M. Bouchet ont vanté les bienfaits de la prévoyance et les services rendus par M. Dantant à la cause de la mutualité. Puis aux acclamations de l'assistance toute entière, M.

le Sous-Préfet a décoré l'ancien président et lui a donné l'accolade. M. Dantant a prononcé quelques paroles émues pour dire sa joie, sa reconnaissance.

Cette touchante cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur offert à M. le Sous-Préfet. Des toasts ont été portés à la Société de secours-mutuels, à la municipalité, à M. l'Instituteur, à qui est due la création de l'intéressante société de l'épargne scolaire, à M. Dantant, M. Vieujot, le récent titulaire de la médaille de bronze de la mutualité, à M. Menier, le dévoué député de la circonscription, au cabinet de défense républicaine, au président de la République. (J^o de S.-et-M.)

CLAYE

Les mendigots et les vagabonds semblent se donner rendez-vous dans la commune. Trois d'entre eux ont encore été arrêtés samedi dernier.

Ce sont les sieurs Armand Bizy, Charles Balthazard, âgé de 27 ans, et Jean Durand, un vieillard-presque : 65 ans.

La gendarmerie les a dirigés sur la maison d'arrêt de Meaux.

Le nommé Clin Armand, âgé de 24 ans, manouvrier, a porté plainte contre trois de ses camarades, Jacquinet, Rappeteau et Vandevinem qui l'auraient frappé violemment à coups de pied, mercredi soir, en sortant de l'auberge Guillemain. Clin eut la clavicule gauche déplacée. Procès-verbal a été dressé.

MITRY-MORY

Vendredi dernier, M. Delaunay, jardinier au service de M. Plasse, allant donner à manger aux lapins de

son patron, s'aperçut qu'il en manquait 14.

Il fit des recherches dans les bâtiments contigus au clapier ainsi que dans le clos, mais sans résultat.

Ce clapier est situé à 150 mètres de son habitation et M. Delaunay constata que pour y arriver une ouverture avait été faite dans le treillage en fil de fer qui clôture la basse-cour.

Le préjudice causé est de 35 fr.

Légion d'Honneur

Par décret du 22 janvier, M. Moubes, Edouard, inspecteur d'académie à Melun, est nommé chevalier de la Légion d'honneur ; 36 ans de service.

M. Brodard, maire de Coulommiers conseiller général, 31 ans de service militaires et civils, est promu à la même dignité.

Nous nous réjouissons de la haute distinction qui vient d'être conférée à ces deux sympathiques notabilités.

La cote mobilière

C'est, dans la presse départementale, un concert unanime de récriminations contre l'augmentation excessive dont a été frappée, cette année, la cote mobilière.

Nous extrayons du *Journal de Seine-et-Marne* les lignes suivantes qui donneront à nos lecteurs quelques notions sur l'état de cette question qui les intéresse tout particulièrement.

C'est un déluge de plaintes contre l'augmentation inattendue de la cote mobilière, augmentation, qui frappe surtout les contribuables de modeste condition.

Malheureusement si, de différents côtés, l'on nous pose des questions à ce sujet, il importe peu, il n'importe nullement que nous y puissions répondre.

Les rôles sont établis, et, il appartient

désormais au contrôleur, puis, s'il y a lieu, au Conseil de Préfecture d'apprécier les arguments invoqués par les protestataires.

La cote mobilière est un impôt de répartition. Il est certain — nous l'avons déjà fait remarquer — que Seine-et-Marne doit, à partir de cette année, fournir une contribution plus importante : mais pour se rendre compte de la façon dont MM. les contrôleurs omnipotents ont opéré — et le diable sait si leur conception de l'impôt est souvent absurde. — pourquoi ceux qui se trouvent abusivement surtaxés ne consultent-ils pas spécialement le ou les répartiteurs de leur quartier ?

Or, remarquons-le, ceux-ci ont une grande part de responsabilité en ce qui concerne l'impôt spécial qui soulève tant de doléances, et l'on ne saurait vraiment insinuer sans justement froisser leur susceptibilité, qu'ils ont accepté un mandat pour ne le point remplir.

Le Recensement de 1901

CANTON DE NANTEUIL

Baron	754
Boissy-Fresnoy	419
Borest	314
Chevreville	370
Ermenonville	488
Eve	305
Fontaine-I-Corps-N	352
Fresnoy-le-Luat	317
Lagny-le-Sec	330
Le Plessis-Belleville	365
Montagny-S'-Éléicité	389
Montlognon	172
Nanteuil-le-Haud	1.498
Ognes	190
Peroy-les-Gombries	314
Rozières	123
Silly-le-Long	613
Ver	521
Versigny	331
Total	8.165

CANTON DE SENLIS

Aumont	215
Borbéry	611
Chamant	616
à reporter	1.442

report	1.442
Courteuil	288
Le Chap-en-S	437
Montépilloy	301
Montlévéque	492
Mortefontaine	461
Ognon	162
Orry-la-Ville	857
Plailly	846
Pontarmé	336
Saint-Firmin	1.203
Saint-Léonard	565
Senlis	1.910
Thiers	276
Villers-St-Fr	463
Total	13.929

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

Du 14 au 31 Janvier 1902

nécés

24 janvier. — Paul-Émile-Arthur Réveillon, 20 mois, à Dammartin.

24 janvier. — Laure Leduc, Vve Boncher, 76 ans, à Dammartin.

27 janvier. — Julie Dupuis, femme Fecque, 55 ans, couturière, domiciliée à Dammartin.

Un Médecin de Campagne

il y a 60 ans.

A la suite d'un article publié dans l'almanach le *Briard* — imprimé et dirigé par M. Paul Brodard, maire de Coulommiers, conseiller général et chevalier de la Légion d'honneur depuis quelques jours — sur nos excellents médecins de campagne en général, et en particulier sur le si regretté Docteur Despaux, de Crouy-sur-Ourcq, voici quelques extraits d'une lettre fort humoristique, et qui plaira certainement à nos lecteurs, par son tour libre et naturel, et son esprit vraiment Briard, piquant et frondeur certainement, mais avec un vrai fond de bonté et de bienveillance.

« Pour rester dans cette période de notre jeunesse, aux souvenirs de laquelle vous vous intéressez vivement je reviens à l'opinion que vous m'avez exprimée sur nos bons et modestes médecins de campagne. Votre allusion m'a surtout rappelé la physiologie de cet excellent père B... et je suis tenté de vous en dire un mot. Je le connaissais très intimement parce que nous étions tous deux des Monthyonais, et que je l'ai souvent vu dans ma famille, où il venait, accompagné du percepteur et du curé, jouer avec mon grand-père d'interminables parties de piquet.

C'était un brave homme, d'une bonté exceptionnelle, d'un caractère doux par excellence, simple officier de santé, il ne guérissait pas moins bien que les savants docteurs, — au contraire. La connaissance du temperament de ses clients, qu'il avait acquise par sa longue pratique dans les mêmes localités, remplaçait avantageusement celle du grec et du latin, dont il n'avait pas saturé sa mémoire. Soucieux des intérêts de ses malades, autant que de leur santé, il évitait de prescrire, dans ses ordonnances, les compositions coûteuses, multiples et embrouillées, qui sont aujourd'hui la cause de tant d'erreurs et d'accidents. Des drogues inoffensives à la portée de toutes les bourses, la diète ou la bonne nourriture selon les affections, suffisaient à sa thérapeutique.

J'estime qu'elle était bien préférable à celle de la nouvelle école qui, vous le savez, suit les caprices de la mode et consiste en ce moment, dans beaucoup de cas, à administrer aux souffrants, les poisons de la nature de ceux qui n'ont pas fait crever les cochons d'Inde, auxquels on les a inoculés ou fait absorber auparavant ; — comme s'il n'était pas démontré que les êtres humains sont moins résistants que les animaux.

Le père B... avait notamment la réputation d'un médecin accoucheur de grand mérite et l'on disait généralement de lui, qu'il aidait à venir un bébé, sans faire ressentir à la mère des

douleurs plus vives, que celles qu'elle avait éprouvées précédemment.

Le sang froid admirable dont il était doué, le guidait sûrement dans les cas difficiles. D'ailleurs, une petite anecdote peint bien exactement sa sérénité d'âme.

Un soir de février qu'il revenait de Cuisv. vers minuit, son cheval s'enfonça dans une fondrière, tout proche de l'entrée de Monthyon et ne put se dégager. Que faire à cette heure ? Le calme du bon médecin ne fut pas ébranlé un instant. Il descendit dans la boue, regagna la terre ferme en pataugeant et se rendit à son domicile où il s'endormit paisiblement, en songeant que le sauvetage de sa monture s'effectuerait bien plus aisément au lever du soleil.

Le matin, de bonne heure, des ouvriers qui partaient à leur travail, reconnurent, malgré l'obscurité, le vieux bidet de pas relevé, — encore un bon type à peu près disparu — s'empressèrent d'aller se munir de toiles pour le soulever et le menèrent dans sa case.

Quand parut le jour, la gouvernante alla, selon son habitude, chercher à l'écurie un peu de paille pour allumer son feu. Quelle ne fut pas sa surprise d'entendre l'animal hennir à son approche ? Toute étonnée, elle courut en hâte apprendre à son maître que Coco était à sa place. « Le matin, dit-il sans s'émouvoir, il est bien heureux que je ne sois pas resté dessus, nous serions encore empêtrés tous les deux dans la glaise ! » L'ajoutai que les goûts modestes et la vie simple de cet homme de bien, lui ont permis de s'amasser une honnête aisance; avec un tarif de 1 fr. par visite et de 10 fr. pour un accouchement.

C'est à cause de ces motifs, qu'en ce temps-là, on ne regardait ni au lait ni à la farine pour nourrir des enfants. »

X...

Les origines du drapeau français

C'est en 508 que Clovis, premier roi de France prit pour étendard la chape de saint-Martin.

Sous Philippe-Auguste, l'étendard royal était blanc, semé de fleurs de lis d'or.

Charles VI avait l'étendard bleu : une croix blanche le partageait par le milieu.

Au moyen-âge, l'étendard blanc fut pris pour signe de la défaite ; les défenseurs d'une place assiégée agitaient une bannière blanche pour demander du secours ou indiquer qu'ils étaient décidés à parlementer et à se soumettre, ainsi que cela se pratique de nos jours.

Après avoir été une écharpe de chevalerie, et après être devenu une enseigne personnelle et la distinction du grade des chefs supérieurs de l'armée qui maintinrent le blanc comme un signe de noble bravoure, le drapeau blanc est devenu le drapeau du roi.

Louis XIV, jaloux de son autorité sans bornes et voyant que les officiers commandant de certaines provinces s'arrogeaient trop de droits et exerçaient trop d'influence, supprima la charge de colonel-général. Le drapeau blanc cessa ainsi d'être une des prérogatives de cet officier supérieur et fut fait drapeau national.

Les colonels eurent des drapeaux tricolores. C'est de là qu'est venue l'expression : « Servir sous les drapeaux ; — rejoindre les drapeaux. »

Le drapeau blanc fut remplacé en 1789 par l'étendard tricolore qui flotte aujourd'hui.

Il est curieux de rappeler comment furent adoptées les nuances de ce drapeau. Camille Desmoulins, ayant arraché une feuille de tilleul au Jardin du Palais-Royal, en fit un signe de ralliement et proposa la couleur verte comme couleur nationale. Mais on se souvint que le vert était la livrée du comte d'Artois, le plus impopulaire des princes, et la révolution dut chercher une autre cocarde.

On prit alors les couleurs de la ville

de Paris, le rouge et le bleu, qui avaient déjà figuré dans des mouvements populaires, et l'on ajouta entre les deux le blanc de la royauté conservé par la garde nationale parisienne.

Cet étendard tricolore qui suivant l'expression consacrée devait faire le tour du monde, fut adopté d'enthousiasme. Après la prise de la Bastille, Bailly et Lafayette offrirent solennellement à Louis XVI, dans la grande salle municipale de l'Hôtel de Ville, la cocarde tricolore. Divers décrets de la Constituante, de la Législative et de la Convention, consacrèrent ces trois couleurs.

Mais on avait oublié de régler l'ordre des couleurs, et en province, le drapeau national fut constitué de diverses façons. C'était tantôt le drapeau blanc, bleu et rouge ; tantôt rouge, bleu et blanc ; tantôt rouge, blanc et bleu. Dans certains endroits, la disposition était horizontale et métamorphosait le drapeau français en drapeau hollandais. Une loi fixa le bleu à la hampe, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs. Les drapeaux de l'armée prirent pour inscription : *Discipline et obéissance à la loi !*

Sous la restauration (1814), on reprit le drapeau blanc avec fleurs de lis ; ce drapeau disparut pendant les Cent-Jours, et revint une seconde fois jusqu'en 1830.

Détail peu connu : lorsque une loi du 18 Avril 1816 régla que le drapeau de la France serait le drapeau blanc, un général français eut l'insigne honneur de maintenir dans une contrée lointaine de l'Asie les trois couleurs françaises. Le général Allard, qui avait été chargé d'organiser l'armée du roi de Lahore, avait, en effet, donné à cette armée, formée à la française, le drapeau français, qu'elle conserva de 1815 à 1830. Un théâtre de Paris a même joué il y a quelques années une pièce patriotique où cette singulière aven-

ture du drapeau national était mise en scène.

En 1830, le drapeau tricolore devint le drapeau français, surmonté du coq gaulois et portant la devise : *Liberté, Ordre public.*

Singulier enterrement

Un singulier et macabre événement vient de se produire au village des Aubrayes-en-Breal-sous-Montfort (Ille-et-Vilaine).

Il est d'usage en Bretagne que la mise en bière des morts soit faite, sans que la famille y assiste, par les menuisiers du pays qui ont apporté le cercueil.

Une cultivatrice étant décédée mercredi dernier, l'inhumation fut décidée pour vendredi matin, et le jeudi soir les menuisiers apportèrent le cercueil. Dès que les ouvriers furent entrés, la famille se retira, mais les rideaux du lit ayant été tirés et clos sur la morte, les ouvriers s'imaginèrent que la défunte était dans une autre pièce, que la famille se chargeait de la mise en bière et partirent.

Les parents de la défunte rentrèrent alors, mais s'imaginant que la mise en bière était faite, ils ne s'occupèrent plus de la morte et se mirent à veiller le cercueil que le sacristain vint recouvrir du drap mortuaire.

La nuit passa : l'heure de l'inhumation arrivée, la levée du corps eut lieu et les porteurs furent stupéfaits de trouver le cercueil si léger. Tant que le cortège marcha, ils ne purent se rien dire ; mais lorsque quatre autres porteurs survinrent pour les relever, ils se firent part de leur impression : pour eux la morte ne pouvait être dans le cercueil.

On fit part du fait au clergé qui se décida à aviser la famille au comble de l'émotion, et finalement on ouvrit le cercueil vide ! On courut à la demeure mortuaire et on retrouva la morte dormant paisiblement son dernier sommeil sur le lit clos.

D'un journal américain qui a l'air de connaître assez bien notre belle humanité :

« Emparez-vous d'un million de dollars, dit-il, vous aurez fait un coup de génie.

» Appropriiez-vous cent mille dol-

lars, on dira que vous êtes un « homme habile ».

» Vingt-cinq mille dollars empochés par mégarde constituent une « erreur de caisse »

» A partir de dix mille dollars, les choses deviennent plus graves : on commence à parler d' « irrégularité »

» Avec mille dollars commence « l'irrégularité », qui se transforme en « abus de confiance » du moment que la somme détournée ne dépasse pas cinq cents dollars.

» Prenez à votre voisin cent dollars et on vous appellera « voleur » ; esmotez-lui en cinquante seulement, vous serez une « fripouille ».

» Mais surtout, ajoute le confrère, ne volez jamais un morceau de pain

Ce jour-là vous aurez « déclaré » la guerre à la société ; et tout honnête homme vous fuira comme la peste. »

D'où il appert que la psychologie humaine est bien la même sous tous les pôles et toutes les latitudes ?



Mlle Lili est conduite par sa mère chez un bijoutier, où on doit lui percer les oreilles, et, dame ! elle redoute un peu la petite opération.

— Allons, sois sage, lui dit sa mère, puisque c'est le bon Dieu qui veut qu'on mette des boucles d'oreilles aux petites filles.

Lili réfléchit un peu, et, avec un geste de doute :

— Si le bon Dieu avait voulu qu'on y mette quelque chose, il aurait fait le trou lui-même ?

Bibliographie

... Et l'on prétend que la petite Muse de Montmartre est morte ! . . . Qui dit cela ? Ceux qui n'ont pas encore lu le livre qui vient de paraître et où notre confrère CALDINE a émiette les buguettes de son rêve, de ses rêves ironiques, sentimentaux ou voluptueux. Après avoir donné des ouvrages des genres les plus divers, tels que *La Folle du Logis*, *Corridas de Toros*, *Contes Briards*, etc., il publie aujourd'hui un recueil drôlatiquement intitulé *Tournons la Manivelle*, un

recueil coquet agrémenté de dessins et de partitionnettes de nos meilleurs artistes et de nos compositeurs les plus en vogue.

Dans cette corbeille de chansons que l'éditeur A. Dorey présente au public, chacun pourra choisir selon son goût : les madrigaux louquinzesques et futés, voisinent avec les pamphlets politiques, ironiques ou mordants ; les chansons folles ou perverses se cachent malicieusement derrière des virelays et des ballades en vieux français curieusement écrites dans la langue de Villon. Dans la corbeille de Caldine, on trouve non seulement des dessins et de la musique de l'auteur, mais encore de la morale, de la philosophie, de l'amour, de la satire, beaucoup de comique, un peu de piment et toujours de l'esprit. Mais même dans ses envolées les plus chatnoiresques, ses vers chantent encore qu'il est poète.

Tournons la Manivelle par D. Caldine a été splendidement édité avec musique et dessins, par la Maison des *Cent Mille Chansons* (A. Dorey, éditeur-commissionnaire) 92-94, passage Brady, 46, Faubourg Saint-Denis), X^e arrondissement, Paris. — Prix du vol. 3 fr. 50.

3 fr pour les Lecteurs de la *Revue de la Gazette*

Ce soir et demain dimanche :

Grande Représentation

musicale et dramatique donnée par le

Théâtre des Variétés

salle Béry, par la famille F. MAYER,

composée de 11 artistes

Prix des Places :

Premières: 60 cent. | Secondes: 40 cent.

Den-i-place pour les enfants.

Voir le programme.

Bonne occasion

Deux fusils de classe, dont un état de neuf, à percussion centrale, calibre 16. — Un revolver. — Une lampe à acétylène pouvant servir pour bicyclette ou voiture. — Un harnais pour voiture légère. — Une selle et un hridon.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE des journées pour le raccomodage du linge et vêtements ou pour soins à donner aux malades.

S'adresser à Madame Veuve COLARS
rue Notre-Dame.

Directeur-Gerant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE